

VILLE DE  
RIORGES

N° 3\_1

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 DECEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 décembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

**CADRE DE VIE-COMMERCE-  
ARTISANAT-DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

**CONVENTION DE LANCEMENT  
D'OPERATION ENTRE LA VILLE  
DE RIORGES ET LOIRE  
HABITAT POUR LE SECTEUR  
DES POUPEES**

**APPROBATION**

*Absents avec excuses :*

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :*

Rémy MUCYO, *conseiller municipal*.

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Brigitte MACAUDIERE

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Andrée RICCETTI	Alain ASTIER Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Suzanne LACOTE

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-  
DEVELOPPEMENT DURABLE****CONVENTION DE LANCEMENT D'OPERATION  
ENTRE LA VILLE DE RIORGES ET LOIRE HABITAT  
POUR LE SECTEUR DES POUPEES  
APPROBATION**

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

"Conformément au plan triennal de rattrapage fixé par l'Etat sur la base du respect de l'article 55 de la loi SRU, la ville de Riorges s'engage à la construction de logements sociaux pour atteindre 20 % à l'horizon 2025.

La ville de Riorges a planifié dans son PLU (plan local d'urbanisme) un projet d'aménagement dans le secteur des Poupées rue Pierre Dubreuil, en zone AUc1 (urbanisation future), encadré par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Les grandes orientations de ce projet à vocation d'habitat ont été établies en matière d'accès, de circulation, de stationnement, de densité (50 logts/ha) et du type de logements attendus (50 % de logements locatifs aidés).

Le secteur des Poupées a déjà fait l'objet de discussions avec un bailleur social, Loire Habitat. Une étude a été conjointement financée en 2015-2016 auprès de Synergie Habitat, avec pour objectifs de définir un plan-programme pour l'urbanisation de ce secteur, assorti d'un mode opératoire, de propositions de phasage dans le temps et d'une approche financière (coûts prévisionnels et financement de l'opération).

Une phase opérationnelle s'ouvrira prochainement, faisant suite à la maîtrise foncière globale du site d'aménagement. L'apport à titre gratuit de l'intégralité du foncier d'une valeur vénale de 197 525,35 € constituera la participation financière de la ville de Riorges.

Dans ce cadre, une convention de lancement d'opération doit être passée avec Loire Habitat."

Vu la loi SRU ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention de lancement d'opération à passer entre la ville de Riorges et Loire Habitat, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 22 décembre 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20171221-3\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2017

Affichage : 22/12/2017